décembre 2023 N°46

Le journal de BOURG

www.mairiedebourg.fr

Dossier : Jacques Viard au service de l'art

Les travaux de l'année

La compagnie du plat'O

Edito

Nous venons au monde dans un pays, doté d'une culture, d'une tradition, d'une religion. Ainsi, nous baignons, dès l'enfance dans cette forme de pensée qui nous forge, même si nous restons libres d'y adhérer.
D'autres, venant de pays plus lointains, issus de cultures, de traditions différentes vivent la même chose.
Tellement imprégné de ce bain culturel, chacun pense qu'il détient la vérité : or, personne n'a le monopole de la vérité quel que soit son statut. Certains, dans leur humilité, en détiennent une parcelle, voire davantage : ce sont des grands sages, dont on ne parle pas : aucun intérêt dans le business ambiant !

Si nous pouvions nous décentrer, écouter, entendre, regarder l'autre, accueillir sa différence pour grandir, élargir notre regard, s'enrichir au lieu de le considérer comme danger. Ne sommes-nous pas tous humains ? Certains valent-ils mieux que d'autres ?
A chacun sa tradition, sa culture, elles sont toutes belles et respectables.
Quelles beautés contient ce monde, malgré ses fractures : architecture, multiples paysages à couper le souffle, faune et flore encore vivantes, « intelligentes », dans leur diversité et leur rayonnement. Partout sur la planète.
Gardons ces graines semées, par on ne sait qui, graines d'amour et de tolérance, graines d'éternité face aux étoiles filantes, semées, dans un regard porté à un semblable, à un arbre centenaire, à la fleur surgissant d'on ne sait où, par nous, en devenir d'être humain.

À venir...

7 janvier 2024
Vœux de la municipalité
Mars 2024 (date à définir)
Mardi gras
16 mars 2024 *(à confirmer)*
Repas de printemps BPT
8 mai 2024
Armistice 1945
23 juin 2024 *(à confirmer)*
Vide grenier
13 juillet 2024
Repas champêtre et feux d'artifice

Le mot du Maire

L'arrivée de 2024 marque la mi-mandat du conseil municipal en place, période durant laquelle pas mal de choses ont été réalisées alors que d'autres restent à venir. Le moment des vœux sera l'occasion de faire un bilan intermédiaire de l'action de l'équipe municipale.

Coté projets, vous trouverez dans cette édition les détails de réalisations marquantes de l'année 2023 : cimetière, église, fresque… sans oublier les manifestations des associations du village qui permettent de redonner du lien entre les habitants, lien plus que nécessaire et bénéfique pour tous.

Coté administration de la commune, plus discret mais néanmoins indispensable, le dossier du PLUIh (plan local d'urbanisme intercommunal et habitat) porté par le Grand Langres a été arrêté fin octobre pour entrer dans une phase de concertation et de consultation. Nul doute que des remarques et observations seront déposées, mais cela fait partie du processus avant l'approbation définitive. Ce document règlemente le développement de l'urbanisme au sein des communes pour les 10 ans à venir. Nous aurons l'occasion d'en reparler.

2024 sera une année de travaux importants : l'enfouissement des réseaux phase 1 (centre du village). Il est probable que ces travaux occasionnent une certaine gêne et certains désagréments. C'est un mal nécessaire à l'embellissement du village. Vu le coût du reste à charge de la commune, cela sera Le Chantier du mandat.

Le conseil municipal et moi-même continuons à œuvrer pour le bien de tous, pour que chacun puisse apprécier la vie au village. Nous vous présentons nos meilleurs vœux pour cette année qui arrive et nous vous donnons rendez-vous début janvier pour un échange en toute convivialité

Sommaire

Edito, le mot du maire
Rétrospective du semestre
La compagnie du Plat'O
Les travaux 2023
Compte-rendu du conseil
Dossier : Jacques Viard au service de l'art
Application Maelis
Réponse du jeu de l'été
Infos

Le second semestre en images

JUILLET

14 juillet

Le mercredi 13 juillet en soirée, la municipalité a organisé un buffet froid. Dans son mot d'accueil, le maire Dominique Thiebaud, a remercié les habitants du village venus plus nombreux que les autres années. Les amis et les familles se sont joints aux villageois. Quatre-vingt-quinze personnes ont profité du repas préparé par un traiteur local.

Avec les températures clémentes, c'est tout naturellement que l'apéritif a été servi dehors. Les convives ont ensuite pris place sous le hangar mis gracieusement à disposition par André. A 23h, tous se sont dirigés à l'extérieur pour admirer le feu d'artifice de grande qualité tiré par le maire et son équipe. Les applaudissements terminés, les agapes ont pu reprendre jusque tard dans la nuit.

Essais Privés de PH Sport

Les pilotes de PH Sport étaient prêts pour le Rallye terre de Langres 2023. Jeudi 20 juillet, ils sont venus faire ronfler les moteurs des voitures sur les chemins de la commune de Bourg. Ces essais ont permis d'effectuer les derniers réglages des voitures et la prise en main par les pilotes engagés sur le rallye. Cette étape étant importante pour le championnat de France, PH Sport vient régulièrement faire des essais sur ces chemins suite à un accord passé entre la commune de Bourg, l'Association Foncière du village et l'entreprise PH Sport.

Beaucoup de spectateurs sont venus assister à ces essais. Belle réussite à cette dynamique entreprise !

Repas champêtre réussi pour le poulet party

Bourg Patrimoine et Traditions, association dynamique, a pour but de créer des liens d'amitié. Les repas sont l'occasion pour les nouveaux habitants de faire connaissance et de s'intégrer pleinement à la vie du village. Dimanche 30 juillet, pas moins de 120 personnes se sont retrouvées à midi sous le hangar mis à disposition par André Gouriet à l'occasion du poulet party organisée par l'association Bourg Patrimoine et Traditions.

Pour cette occasion, le repas champêtre composé traditionnellement de poulets cuits à la broche a été agrémenté cette année de pommes de terre en robe des champs et d'une sauce crème fromage assaisonnée. 25 bénévoles ont œuvré à la préparation du site depuis la veille : balayage, dressage des tables, installations des barbecues. Un évier mobile avec eau chaude pour la vaisselle avait même été confectionné par un bénévole bricoleur, pour rendre la corvée de vaisselle plus facile.

L'après-midi était consacré aux jeux de plein air. Des jeux de quilles et jeux en bois gérés par Michel ont été appréciés de tous. En fin de journée. Il était proposé sandwich saucisses merguez pour tous ceux qui souhaitaient prolonger la journée. Félicitations aux membres de l'association Bourg Patrimoine et Traditions, qui ont su encore une fois créer de la dynamique dans le village !

SEPTEMBRE

Les cours de yoga ont leurs adeptes

Pas de séances d'essai cette année, les deux groupes encadrés par Nicole Georges, professeur diplômée de yoga, sont les mêmes que l'an dernier. Il y a de nouvelles têtes, mais ce sont des pratiquantes habituées qui ont changé de lieu. Une vingtaine de personnes participe régulièrement le mercredi ou le jeudi. Les horaires sont inchangés, les cours se déroulent de 18 h 30 à 19 h 30. Elle rappelle que cette discipline aide à éliminer les tensions pour arriver à vivre moins stressé. Les cours dispensés sont à la portée de tous et tiennent compte de sa situation en respectant la condition physique de chacun.

OCTOBRE

Un plus pour l'église

La municipalité en parlait depuis plusieurs années, voire plusieurs décennies : protéger l'intérieur de l'église en posant une porte en fer forgé avec grillage de protection sous le porche dans l'entrée de l'édifice religieux. Depuis cette été la porte est posée. Le grillage empêchera les oiseaux de venir s'y perdre et surtout de salir l'intérieur.

Quelques bénévoles du village ont relevé leurs manches pour réaliser ce bel ouvrage. Les villageois comme les touristes peuvent dès à présent admirer l'intérieur sans y entrer. Les heures d'ouverture en journée restent à la discrétion de Maryvonne qui a accepté de s'en charger.

Le plaisir de se retrouver depuis 30 ans

Vendredi 13 octobre, les anciens élèves de M.Grépin et de l'école de Bourg se sont retrouvés autour d'une bonne table dans le joli cadre rustique style belle époque du moulin de Brennes.

Bernard Gouriet a donné des nouvelles des absents excusés. Puis il a fait un bref rappel sur la dissolution de l'amicale effectuée l'an dernier. L'assemblée a eu une pensée émue pour ceux et celles qui nous ont quittés et a souhaité bon rétablissement aux absents retenus pour raison de santé.

L'excellent repas à l'ancienne préparé par Karen a remporté tous les suffrages des 15 convives qui n'ont pas manqué, durant l'après-midi, d'évoquer leur jeunesse et la vie du village à cette époque, émaillée de petites histoires anecdotiques joliment racontées par Françoise.

Cette belle journée s'est terminée sur les anciennes mélodies et les chants issus du répertoire de l'école. Chacun a pu consulter les albums de photos de trois décennies de retrouvailles apportés par Annie.

Toutes et tous se sont souhaité mutuellement une bonne santé pour pouvoir parcourir encore un bout de chemin et se sont donné rendez-vous au même endroit au mois d'avril 2024.

Dernier « coup de chiffon » avant la venue de Mgr l'Evêque

L'équipe paroissiale du village a programmé le nettoyage des petits carreaux de la nouvelle verrière, mercredi 11 octobre à partir de 9 h. Ce travail étant à réaliser en hauteur, n'est pas accessible à tout le monde.
Vendredi matin un dernier ménage de la sacristie et de l'autel sera fait. Le fleurissement avec fleurs naturelles fera partie de l'embellissement. Ainsi tout était prêt pour accueillir Mgr Metz de Noblat, évêque de Langres pour la bénédiction des vitraux.

Vendredi 13 octobre, à 18 h, les paroissiens se sont rassemblés devant l'église pour l'inauguration des travaux effectués cet été. Monseigneur l'Evêque, Joseph de Metz Noblat, a coupé le ruban tricolore en présence de Dominique Thiebaud, maire de Bourg, Dominique Viard, Vice-présidente du conseil départemental, Jean-Michel Rabiet et Magali Cartagena, conseillers départementaux, Jacques Viard et deux conseillers municipaux de chaque bout du ruban.

S'est suivi l'entrée dans l'église pour la bénédiction par l'Evêque accompagné du Père Philippe Robert, curé de la paroisse. A la fin de la cérémonie, Dominique Thiebaud a pris la parole. Il a souligné qu'intervenir en ce genre d'occasion est toujours un plaisir et aujourd'hui particulièrement symbolique de par l'édifice dans lequel nous sommes. Il a remercié Mgr l'Evêque d'avoir répondu à l'invitation : *votre présence nous honore, cela montre l'attachement que vous portez aux petites communes*. Dominique Thiebaud a précisé : la commune étant propriétaire de l'église, elle se doit de l'entretenir et doit mettre à disposition ce lieu de culte.

Cette église a été fermée pendant de nombreuses années, d'importants travaux ont été réalisés sur les voûtes afin de la rendre de nouveau accessible. Aujourd'hui l'effort est moindre, mais reste conséquent, quand on sait que seul le département a octroyé une subvention pour la réalisation des travaux. Dans son discours, le maire de Bourg a tiré les sonnettes d'alarme en précisant à Monseigneur de Metz Noblat qu'il y a un risque de voir les églises se détériorer et se retrouver fermées dans le temps faute de moyen. Il espère que la parole de l'Evêque aura plus de poids que la sienne pour permettre que les églises restent "en bonne santé, où aient les moyens de se soigner".

Le rassemblement de ce jour dans l'église de Bourg, un peu plus que centenaire, était aussi un clin d'œil pour honorer Jacques Viard, qui a passé une partie de l'été à la rénovation des vitraux, bannières, statues, baptistère, lustres, lutrin etc. … venu spécialement avec son épouse pour cette cérémonie. Dominique Thiebaud a énuméré tout ce qui a été fait ou refait durant le passage de Jacques Viard. Et le plaisir qu'avait ce "petit bonhomme de 78 ans" à expliquer aux visiteurs son travail, ses techniques, sa façon de faire et l'amour pour son métier.

Il lui a remis comme cadeau souvenir de son passage à Bourg : un couteau réalisé par un artisan langrois, dédicacé au nom de la commune "merci Jacques" "commune de Bourg". Jacques a eu beaucoup de mal à retenir son émotion, en remerciant l'élu. La cérémonie d'inauguration et de bénédiction terminée, c'est à la salle de convivialité que les participants se sont dirigés pour partager le verre de l'amitié.

Les bouilleurs de cru en assemblée

Le syndicat des bouilleurs de cru de Bourg a tenu son assemblée générale à la salle de réunion de la mairie, samedi 14 octobre 2023, à 11h. Le président, Dominique Thiebaud, a remercié les participants présents à cette réunion annuelle, a excusé les absents et a rappelé le contenu de l'ordre du jour. Ensuite, le secrétaire, Bernard Gouriet a présenté le compte rendu de l'assemblée générale du 7 octobre 2022. Il a rappelé que le 11 mars 2023, dix-neuf personnes ont eu le plaisir de participer au repas, organisé par les bouilleurs de cru de Bourg, au moulin de Brennes, chez Karen.

C'est André Gouriet, trésorier, qui a présenté les comptes. Ceux-ci ont été approuvés à l'unanimité, par l'assemblée présente. Cette année, deux nouvelles adhésions ont été validées : Benjamin Lebert et Sébastien Pouponnot, présents à la réunion, font désormais partie du syndicat qui totalise à ce jour dix-huit membres.

De nouvelles cartes d'adhésion ont été distribuées aux adhérents avec le timbre de l'année. Dominique Thiébaud a détaillé les diverses rubriques du journal « le bouilleur de France » paru en septembre dont un article qui relate les possibles nouveautés pour le 1er janvier 2024 concernant le changement du mode de calcul des droits d'accise sur les alcools.

La même disposition que l'an dernier pour la plantation d'arbres fruitiers est reconduite pour cette année. Les adhérents intéressés sont invités à se faire connaître sachant que l'aide est de 20 EUR maxi par arbre.

Dominique Thiébaud a fait savoir à l'assemblée que l'alambic a été réparé par deux bénévoles, de quoi satisfaire les bouilleurs de cru qui envisagent de distiller, d'autant que les récoltes de fruits ont été assez satisfaisantes cette année.

La réunion s'est terminée autour du verre de l'amitié offert par la municipalité.

HALLOWEEN

Neuf gentils petits monstres de Bourg ont osé braver le mauvais temps dimanche 29 octobre. Ils ont déambulé dans les rues du village et frappé à quelques portes. Les habitants les ont accueillis avec bonbons et chocolat. Certains portaient des petits seaux, non pas pour jeter un vilain sort, mais pour y déposer les friandises reçues. Avant la tombée de la nuit, c’est avec les joues fraiches qu’ils se sont réfugiés à la salle de convivialité pour partager leur butin et apprécier la collation réconfortante préparée par les mamans. Bravo à tous ces petits monstres, qui font que la tradition perdure à Bourg.

Deux séniors du village lauréats au concours du CDCA

Cette année le concours organisé par le Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie proposé aux séniors portait sur les curiosités de la Haute-Marne. Il fallait répondre à quinze questions sur l'industrie, les spécialités culinaires, la géographie, l'histoire. Huit cent quarante et une personnes ont envoyé leur bulletin, soit par internet, soit par courrier. Sur quatre cent soixante-sept bulletins correctement remplis, seuls quarante participants ont eu la chance d'être tirés au sort pour la remise des prix.

Deux séniors de Bourg ont eu cette chance : Bernard Gouriet s'est vu remettre une tablette d'une valeur de deux cent cinquante euros et Noël Gay est reparti avec un sac garni de bouteilles, d'un livre de cuisine, du jeu « parlons d'elles, les femmes célèbres de Haute-Marne » d'une valeur de soixante euros. Monsieur Michel Prost, Vice-président Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie 52 s'est réjoui du nombre croissant de participants chaque année, il a félicité tous les gagnants du jour.

Une réussite pour le premier loto de Bourg Patrimoine et traditions

Dimanche 29 octobre, l'association Bourg Patrimoine et Traditions a organisé son premier loto au foyer culturel de Longeau, notre salle de convivialité étant trop petite pour accueillir tous les participants. En effet, un peu plus de deux cents personnes ont pris place autour des tables dressées pour l'occasion.

Quinze parties ont permis aux gagnants de remporter des bons d'achat, une montre connectée, une lampe de salon sur colonne, une sortie en autocar en Alsace lors des marchés de Noël pour 2 personnes, une Nintendo Switch etc. …

Une équipe de bénévoles a préparé sur place des gaufres qui ont rapidement trouvé preneurs.

En préambule, Bernard, l'annonceur, a rappelé les actions menées par l'association Bourg Patrimoine et traditions, afin de restaurer l'escargot de pierre sèche. Vu le succès remporté pour ce premier loto, les organisateurs envisagent de le renouveler l'année prochaine.

NOVEMBRE

Soirée Beaujolais

Depuis la création de l'association Bourg Patrimoine et Traditions, il tenait à cœur au président de l'époque de célébrer, en toute convivialité, l'arrivée du beaujolais nouveau. Le président a changé, mais la tradition perdure.

Vendredi 17 novembre, à l'heure du repas du soir, les habitants et leurs amis sont venus en nombre fêter l'arrivée du beaujolais nouveau. Pas moins de soixante-quatre personnes ont pris place autour des deux tables joliment décorées aux couleurs d'automne : feuilles séchées, noix du terroir …

Le beaujolais 2023, ce nectar fruité fut servi par les bénévoles de l'association Bourg Patrimoine et Traditions. Le verre de vin offert en guise d'apéritif accompagnait les amuse-bouches. L'assiette de charcuterie préparée sur place, en cuisine, a été appréciée par tous. La soirée s'est poursuivie autour de jeux de société apportés par les participants.

Amitié et bonne humeur au repas des aînés !

Comme chaque année, le repas des ainés a eu lieu le 3ème dimanche du mois de novembre. Quarante-deux personnes se sont retrouvées à la salle de convivialité pour le repas offert par la municipalité. Dans son mot d'accueil le maire Dominique Thiebaud a souhaité la bienvenue à tous les présents, a eu une pensée pour les absents et souhaité bon appétit à l'assemblée. Le maître de cérémonie, Bernard a intronisé les nouveaux sexagénaires : Jean-François Delanne et Jean-Pierre Gay. Ils viennent rejoindre la confrérie des « tamalous » de Bourg. Une assiette en carton doré avec la date du jour leur a été passée autour du cou en souvenir.

Le repas copieux préparé par un traiteur de Saints Geosmes a été très apprécié. A la fin du repas Dominique et Eric ont distribué à chaque famille les BD de Langres et son pays. Les discussions autour de l'album photos souvenir ont animé l'après-midi. A la nuit tombante, beaucoup sont rentrés à la maison heureux d'avoir passé une belle journée.

Un petit nombre est resté pour partager la soupe à l'oignon préparée par les membres de la commission municipale fêtes et cérémonies.

DECEMBRE

Noël s'installe au village

C'est par un froid glacial qu'une dizaine de personnes -élus et habitants- se sont retrouvés devant la mairie le 2 décembre afin de dresser le majestueux sapin, haut de trois mètres. La grande échelle a été nécessaire pour y accrocher les décorations prévues. Le sapin scintillait de mille lumières. D'autres décorations de fêtes ont trouvé leur place dans les parterres de fleurs à l'entrée du village.
Il manquait un élément important dans le décor des fêtes de fin d'année : la crèche. Elle a été installée la semaine suivante. Encore une trace du passage de Mr Viard puisque c'est lui qui l'a entièrement conçue et façonnée de ses propres mains

En attendant le Père Noël…

Avant de recevoir des mains du père Noël un petit cadeau emballé, le lutin du père Noël a installé sur le muret de la mairie la boite aux lettres afin que chacun y glisse sa missive. Le lutin promet de récompenser tous les auteurs des lettres qu'il trouvera dans cette boite décorée pour l'occasion. Pendant que les enfants ont déballé ce que le père Noël leur a apporté, les parents ont pu échanger autour du verre de l'amitié offert par la municipalité. Pour agrémenter cet après-midi, les élus avaient prévu une animation autour des jeux en bois.

La Compagnie du Plat'ô entre en scène !

Les trois coups retentissent pour la Compagnie du Plat'Ô

Tout juste créée en 2023, la Compagnie du Plat'ô a préparé son premier spectacle en cette fin d'année. Il est composé de quatre pièces comiques.
« J'ai 2,3 mots à vous dire » met en scène trois demandeuses d'emploi d'âges bien différents, leurs commentaires sont acérés : elles veulent obtenir le même poste.
« Les ados-questions », pièce jouée par deux jeunes comédiens interprétant le père et sa fille ont des conversations animées et pleines de quiproquos.
La pièce « Speed dating » présente un jeune paysan et sa mère à la recherche d'une compagne pour ce dernier, selon des critères assez personnels…
Et dans « Emmène-moi à l'Elysée », on découvre la vie compliquée de l'ancien maire, auprès de sa femme, après sa défaite aux élections.
Entre chaque pièce, une « correspondante locale » un peu particulière, passe prendre quelques notes dans l'espoir, entre autres, de faire la une de son journal.
Tous ces personnages, hauts en couleur, viennent apporter sourire et bonne humeur aux spectateurs.
Depuis quelques mois, les bénévoles se retrouvent pour choisir et répéter les pièces, plusieurs soirs par semaine à Villegusien ou à Bourg. Jérôme Hudeley, metteur en scène, est venu les conseiller, dans leur préparation, le 3 septembre dernier. La répétition générale, avant la première, a eu lieu à la salle de convivialité de Bourg le 20 octobre.
Les comédiens ont été assistés par un groupe de bénévoles pour la préparation des décors, la technique son et éclairage, la tenue des entrées chaque soir, la préparation des gaufres qui ont ravi les papilles des spectateurs pendant l'entracte.
La première présentation a eu le lieu le 21 octobre à Longeau, d'autres ont suivi en novembre et décembre à Sacquenay, Aprey, Rivière les Fosses, Marac, Chalindrey et au théâtre de Langres, soit presque une dizaine de représentations.
Bravo aux comédiens et bénévoles, souhaitons bon vent à cette jeune association et rendez-vous l'année prochaine pour un nouveau spectacle.

Les travaux de l'année

Les travaux de l'église

Budget :
Dépenses : Mr Viard : 25000€ **recettes : subvention conseil départemental : 4140€**
- Reste à charge commune : 20860€

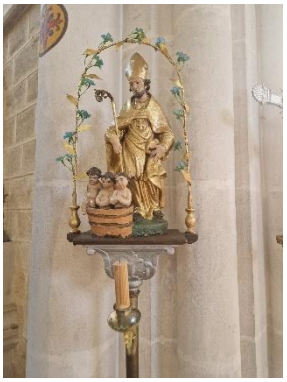

L'accès au cimetière :

Budget :

Dépenses :

- **Maitre d'œuvre : 6060€ TTC**
- **Travaux 44370€ TTC**

Total dépenses : 50430€ TTC

Recettes :

- **subvention DETR : 15949€**
- **subvention conseil départemental : 8405€**
- **FCTVA : 6955€**

  - **Reste à charge commune : 19121€**

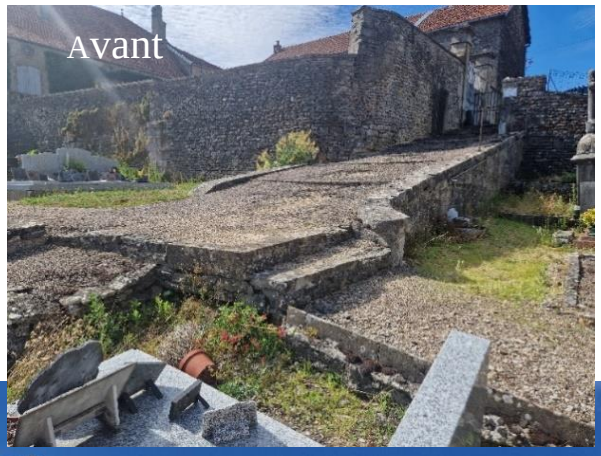

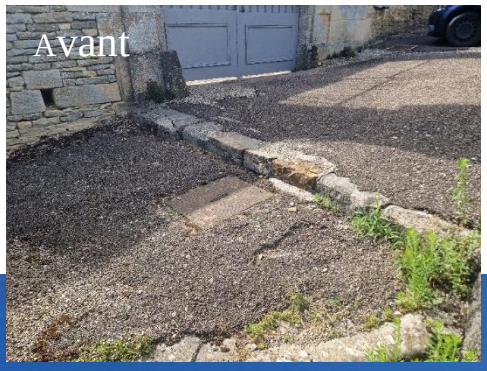

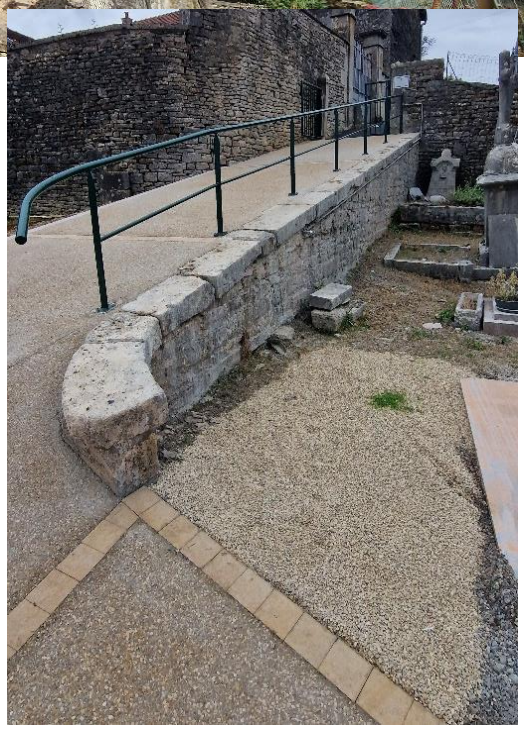

Histoire d’une fresque

Le hasard des rencontres, tout comme pour la restauration de l’église, fait que « SupsOner » alias Loïc Thiery a croisé le chemin de votre premier magistrat. Des rencontres à différentes manifestations ont permis d ’entrevoir jusqu’où cet artiste graffeur peut aller.
L’idée également de repeindre la salle de convivialité avancée par quelques administrés nous a fait réfléchir à quelques propositions notamment l’idée d’une fresque. Le conseil a adhéré immédiatement. L’idée était de représenter notre histoire et notre présent avec des éléments significatifs. Un panel d’une petite centaine de photos a été proposé à Loïc. Il en a fait un projet que nous avons adopté après quelques retouches et propositions.
Le projet final est donc maintenant peint sur le mur de la salle de convivialité. Le fameux char FT 17, un portrait du Général Patton, le crapouillot installé auprès du monument aux morts symbolisent la partie historique. Le cèdre du Liban, les auges affichent le coté nature. La « nouvelle » église, une vue des habitations représentent le présent sans oublier la tradition symbolisée par l’alambic.
Peint quasiment totalement à la bombe, l’impressionnant travail de ce graffeur a été réalisé tout en finesse.
C’est le 11 novembre, lors du verre de l’amitié offert par la municipalité, que les habitants présents ont découvert avec surprise cette belle réalisation.

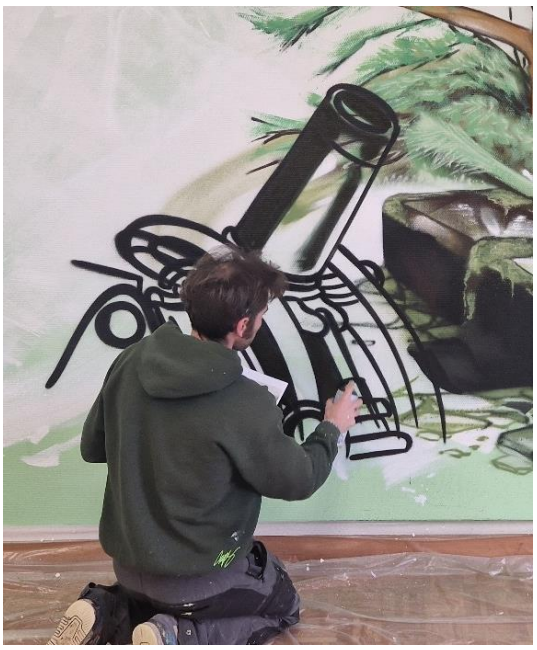

Réseau EP en Cherrey

Budget : dépenses : 17152€TTC recettes : 2816€

Le Garage et les habitations en Cherrey (côté gauche en montant) étaient alimentés en eau potable par une conduite venant du village passant sous la départementale. À la suite d'une fuite importante sous celle-ci, le conseil municipal a décidé de supprimer ce tronçon.

Pour cela, un petit surpresseur a été installé dans la station de relevage et une conduite neuve a été créée le long de la départementale afin de réalimenter tout le monde correctement.

Remplacement radiateur salle de convivialité et mairie

Budget : dépenses : 3789€ TTC recettes : 622€

Dans le cadre des économies d'énergie, la commune poursuit ses efforts. Les chauffages bain d'huile, anciennement installés dans la salle de convivialité, étaient très énergivores sans système de programmation ni de contrôle de la température. Ils ont donc été remplacés par des systèmes plus performants, plus confortables, avec un système de pilotage à distance avec des planning de chauffe et la possibilité de programmer des températures en fonctions des heures d'utilisations.

Le bureau de la mairie a profité des mêmes améliorations

Mise aux normes sécurité incendie église

Budget : dépenses : 2070€ TTC recettes : 339€

Régulièrement nous recevons la visite de la commission de sécurité et d'accessibilité pour les bâtiments recevant du public. Elle est composée de représentants du service d'incendie, de la gendarmerie et de la sous-préfecture.

Lors de leur dernier contrôle, l'absence d'alarme incendie ainsi que de blocs de secours avait été relevée par la commission. Cette non-conformité est désormais levée. Tout le matériel nécessaire a été installé par un prestataire local : l'entreprise Vauthrin de Saints Geosmes.

Notre édifice peut donc continuer a recevoir du public

Les décisions du conseil

CONSEIL MUNICIPAL DU 06 OCTOBRE 2023

2023_36 - Approbation du Procès-Verbal du 09 juin 2023

Monsieur le Maire soumet le procès-verbal de la séance du 09 juin 2023 à l'approbation des conseillers municipaux.
Ces derniers sont invités à faire savoir s'ils ont des remarques à formuler sur ce procès-verbal avant leur adoption définitive.
Le Conseil Municipal décide :

- D'approuver et d'arrêter le procès-verbal de la séance du 09 juin 2023

2023_37 - Participation réfection voirie rue du Château

Monsieur Le Maire donne lecture d'une demande de participation à la réfection d'une voirie rue du Château.

Cette voirie est un chemin non enrobé qui permet aux propriétaires de se rendre dans leur habitation.
Cette réfection permettrait un meilleur écoulement des eaux pluviales et de concourir à l'embellissement du village.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Rappelle que des demandes similaires ont déjà été reçues et qu'il avait été décidé de ne pas participer à ce type de travaux.
- Décide de ne pas participer à la réfection des travaux de voirie, ceci dans un souci d'équité.

2023_38 - Remboursement Achat Prolians Prévot Sméta

Monsieur Le Maire informe qu'il a effectué pour le compte de la commune des achats auprès de Prolians Prévot Sméta pour la réalisation de la grille de l'Eglise.
Le montant des achats s'élève à 535.87 €.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- De rembourser les achats effectués par Monsieur Le Maire pour un montant de 535.87 €.

2023_39 - Société de Chasse St Hubert de Bourg : don

Monsieur Le Maire informe que la Société Chasse St Hubert de Bourg souhaite effectuer un don à la commune à hauteur de 910 €.

Après délibération, le Conseil Municipal décide :

- D'accepter le don de la Société de Chasse St Hubert de Bourg d'un montant de 910 €.

2023_40 - Régie Recettes : Création

Vu la délibération 2019_31 du 30 août 2019 constituant la régie de recettes,
Considérant que cette délibération est devenue caduque,
Considérant que la régie de recettes permettrait d'encaisser des règlements lors notamment des affouages, du 14 juillet, de la vente de bandes dessinées et autres.

Il conviendrait de créer une régie de Recettes.

Après délibération, le Conseil Municipal décide :

- De créer une régie de recettes.

2023_41 - SPL-XDEMAT : Rapport de Gestion du Conseil d'Administration

Le rapport de gestion, présenté ce jour, fait apparaître :

- un nombre d'actionnaires toujours croissant (3 145 au 31 décembre 2022),
- un chiffre d'affaires de 1 276 170 €, quasiment identique à celui de 2021,
- et un résultat de 260 637 €, affecté en totalité au poste « autres réserves », porté à 1 008 011 €. Ce résultat exceptionnel, similaire à celui de 2020 et de 2021, s'explique par la progression constante du nombre de collectivités actionnaires de la société et de leur utilisation des outils de la SPL avec une accélération pour certains, en réponse à la crise sanitaire ainsi que la poursuite des effets de la nouvelle organisation pour la gestion de l'assistance avec le recrutement de salariés par la société.

Vu le Code général des collectivités territoriales en ses articles L. 1524-5 et L. 1531-1,
Vu les statuts et le pacte d'actionnaires de la société SPL-Xdemat,
Vu le rapport de gestion du Conseil d'administration,

Après délibération, le Conseil Municipal, décide :

- D'approuver le rapport de gestion du Conseil d'administration, figurant en annexe, et de donner acte à M. le Maire de cette communication.

2023_42 - Référent Déontologue Elus

Considérant que la loi 3DS du 21 février 2022 a complété l'article L. 1111-1-1 du code général des collectivités territoriales, qui consacre les principes déontologiques applicables aux élus au sein d'une charte de l'élu local, afin de prévoir que « tout élu local peut consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect » de ces principes ;

Considérant que ce référent doit être désigné par l'organe délibérant de chaque collectivité et établissement public local ;

Considérant que le Centre de Gestion de la Haute-Marne propose aux collectivités et établissements publics locaux de son ressort géographique un référent déontologue qui pourra s'adjoindre les services d'autres référents déontologues, extérieurs au département et reconnus pour leur expérience et leurs compétences ;

Considérant que le Centre de Gestion propose une mission d'assistance et de conseil permettant de prendre en charge l'ensemble des démarches afin de faciliter la mise en œuvre des obligations réglementaires

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** de désigner en qualité de référents déontologues des élus,
- **PRÉCISE** que cette liste pourra évoluer, pendant toute la durée fixée pour l'exercice de leurs fonctions, conformément à celle retenue par le Centre de Gestion ;

- **FIXE** à six ans la durée d'exercice de leurs fonctions ;
- **FIXE** les modalités de leur saisine et de l'examen de celle-ci, les conditions dans lesquelles les avis sont rendus, les moyens matériels mis à leur disposition et les modalités de rémunération conformément à la convention jointe ;
- **ADOPTE** la charte de l'élu local telle que définie en annexe

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention correspondante et à inscrire les dépenses afférentes au budget.

2023_43 - Energies Renouvelables : Zones d'accélération du développement des EnR

Vu la loi du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables;

Monsieur Le Maire informe que cette loi prévoit la création dans chaque commune, de zones où des projets d'énergies renouvelables pourront s'implanter.

Il indique également que cette loi préconise une coordination technique de l'élaboration des cartographies communales à l'échelle de l'EPCI. Afin d'assurer la cohérence de ces zones avec les projets de territoires.

Il rappelle que le PLUi sera arrêté le 26 octobre 2023 et que le délai pour rendre la cartographie communale est restreint.

Il fait part d'associer la Communauté de Communes du Grand Langres, par le biais du Cabinet Initiatives, à l'élaboration de la cartographie des zones d'accélération des énergies renouvelables.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Décide de demander l'appui de la Communauté de Commune du Grand Langres pour la réalisation de la cartographie des zones d'accélération des énergies renouvelables.

2023_44 - Protection Captage : mise en place

Monsieur Le Maire rappelle qu'une procédure de mise en place des périmètres de protection des captages est en cours.

Considérant le tarissement depuis plusieurs années de la source de Echenot 2 ;

Considérant la procédure de mise en place des périmètres de protection des captages, il conviendrait d'abandonner la source de Echenot 2 ;

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Décide de ne pas mettre en œuvre la procédure autour du captage Echenot 2 immatriculée à la banque du sous-sol sous le n°BS001CQWK pour cause de tarissement ;
- De fournir le rapport des travaux de déconnexion définitif de cette source du réseau d'eau potable ainsi que les photos ou autres preuves à l'appui permettant de mettre fin à la surveillance de l'ouvrage et au contrôle sanitaire.

2023_45 - Data Center : Désignation Notaire

Vu la délibération du 15 décembre 2022 relative à la promesse de bail emphytéotique ;

Monsieur Le Maire informe qu'il convient de désigner le notaire qui sera en charge de ce dossier.
Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Décide de désigner Maître François GIRARDOT notaire associé de la SCP Gendrot - Girardot - Vion-Lagneau à Fayl-Billot (52).

Questions diverses

- **Projet Décoration Murale Salle de Convivialité :**

Une proposition de fresque reprenant les éléments marquants de la commune a été réalisée par l'artiste Sups oner. Le Conseil Municipal donne suite toutefois avec quelques modifications.

- **Bénédiction Intérieur Eglise :**

La Bénédiction des Travaux de l'intérieur de l'Eglise aura lieu le vendredi 13 octobre à 18h. A l'issue de cette Bénédiction un apéritif sera offert par la Mairie.
Le nettoyage sera réalisé, quelques jours avant, par des bénévoles.

- **Recensement de la population 2024 :**

Il se déroulera du 18 janvier au 17 février 2024.
A ce jour, nous avons reçu une seule candidature.

- **Cérémonie du 11 novembre :**

11h : Monument aux Morts
Suivi d'un moment de convivialité offert par la Mairie.

Histoire d'une vie d'artiste

Notre église retrouve fraicheur et beauté

Monsieur Jacques Viard a restauré tout ce qui nécessitait de l'être dans notre église. Ayant fait le tour de l'édifice avec son œil expert, sensible, il a répertorié tout ce qui avait besoin de son travail : vitraux, bannières, lustres, statues, lutrins. Toujours passionné, il aime rendre fraîcheur et couleur à ce qui est terni, endommagé, ayant subi les assauts du temps.

Ainsi l'église a-t-elle retrouvé sa beauté originelle. En pénétrant dans ce sanctuaire, on, voit, on sent que des mains remplies de savoir-faire, qu'un cœur plein de beauté et de bonté sont passés par là. Ils ont laissé l'empreinte de celui qui a passé plusieurs mois dans ce lieu.

Originaire de l'Indre, des grands-parents agriculteurs, un père notaire, Jacques passe un baccalauréat littéraire, option arts plastiques. Il part alors pour la capitale, poursuit ses études à l'école des beaux-arts de Versailles où sont enseignés l'architecture, la peinture, la sculpture, la gravure. Il intègre ensuite l'école du Louvre, souhaitant approfondir ses connaissances, en acquérir d'autres. Il y étudie l'histoire de l'art, l'archéologie, l'épigraphie (étude des inscriptions sur pierre, métal ou bois), l'anthropologie, muséologie qui forme, entre autres, au métier de restaurateur. Ces formations restent théoriques, livresques, la pratique manque. Jacques cherche donc des stages : ainsi trois restaurateurs lui enseigneront et lui transmettront leurs techniques.

Ses études terminées, Jacques peint lui aussi dans un style classique, celui du XIXe siècle. Ce sera notamment des paysages du Berry. Il fait quelques expositions. Cependant, même s'il aime peindre, ce n'est pas une véritable passion, il cesse donc cette activité.

Son épouse est également originaire d'Indre : tous deux vivent à Paris mais souhaitent cependant se rapprocher du pays natal. En 1978, ils acquièrent une bâtisse de 1607, quasiment en ruines. Jacques s'attelle alors à sa restauration à l'identique tandis que son épouse, infirmière à Paris, y restera jusqu'à sa retraite. Vaste chantier de rénovation qu'il effectue lui-même : plomberie, électricité, toiture… Seul le chauffage central est effectué par un professionnel. Leur maison a été classée par les monuments historiques.
Jacques construit également un atelier afin d'effectuer les tâches que lui demandent la restauration de la maison et des églises. Il y coupe le bois, y lave et fend le lin pour les tableaux, y installe un four pour les vitraux…

A l'époque, Jacques organise son temps entre la restauration de sa maison et celle des édifices religieux. Il a en effet constaté que nombre d'églises ont besoin de réfection. Peintures, statues, fresques, tableaux, vitraux subissent les affronts du temps, l'humidité présente dans de nombreux lieux dégrade les matériaux, le bois se pique, la peinture, la toile résistent mal au temps.

Afin que les communes soient en mesure d'entreprendre et de payer les travaux, les prix demandés pour la restauration doivent se situer dans une fourchette basse, ce que propose Jacques. Ainsi, en Indre, il restaure 80% des tableaux d'église, parfois chez lui, parfois sur place si les dimensions ne lui permettent pas de les emmener.

Jacques a travaillé dans divers départements comme le Cher, le Tarn, l'Aveyron, le Loiret, la Bretagne et bien d'autres… puis la Haute-Marne. Il a également traversé la Manche pour rejoindre l'Angleterre ; il s'est aussi rendu chez nos voisins belges.

Pourquoi la Haute-Marne ? Un ami de Jacques, indrais lui aussi, est venu prendre sa retraite à Arc-en - Barrois. Le village de Voisines cherchait alors une personne capable de restaurer les tableaux d'église. Cet ami contacte alors Jacques qui accepte ce travail. Après ses premiers pas en terre haut-marnaise, voyant les résultats, les compétences multiples du restaurateur, les prix défiants toute concurrence, le bouche-à-oreille a fonctionné. Jacques a passé plus d'une année à Saint Maurice, quelques mois à Saint Vallier avant de venir à Bourg.

Il y a une vingtaine d'années, les communes demandaient de plus en plus la restauration de vitraux, Jacques s'est alors penché sur le sujet, lisant beaucoup, expérimentant dans son atelier, avec son four. Il se forme donc seul à cet art du vitrail, essentiellement chrétien, qui utilise les baies comme moyen de faire rayonner la spiritualité. Le vitrail, en effet, offre la magie des couleurs toujours changeantes, au fil des jours, des saisons : art dynamique vivant grâce à la lumière.

La fabrication d'un vitrail demande beaucoup de temps, de patience, de minutie, de précision. On dessine déjà, on coupe les morceaux au millimètre près, on colore, enfin on assemble à l'aide de plomb flexible qui est soudé. Puis vient la cuisson pour solidifier le tout.

Jacques a pu se « heurter » à un système administratif. En effet, pour pouvoir restaurer certains édifices, la possession d'un agrément est nécessaire. Sur proposition de deux députés et de deux sénateurs, un jury a validé la candidature de Jacques ; il a alors été élevé au rang de chevalier des arts et des lettres et peut désormais rénover des édifices classés. Les conditions d'attribution sont définies par décret, ils énoncent que « cet ordre est destiné à récompenser les personnes qui se sont distinguées par leurs créations dans le domaine artistique ou littéraire ou par la contribution qu'elles ont apporté au rayonnement des Arts et des Lettres en France et dans le monde ».

Jacques possède tout le matériel dont il a besoin : échafaudages, échelles, peintures, vernis, produits traitant le bois, plomb, verre, lin, fils… Il sait récupérer des éléments qui ne servent plus, auxquels il redonne une seconde vie en les réutilisant, comme il l'a fait, pour offrir une nouvelle jeunesse à certains lustres de l'allée centrale. Les pampilles manquantes ont été refaites, tout a été réajusté, certains lustres déplacés pour créer une harmonie dans l'allée centrale ainsi que sur les bas-côtés.

Les bannières de procession accrochées maintenant dans le chœur ont, elles aussi retrouvé du panache. Franges et broderies ont été refaites : Jacques sait aussi broder. Si le fil d'or, cher, utilisé à l'époque l'est encore, il peut être remplacé. Ce fil tendu autour d'un carton conserve le bombé d'origine : il en faut du savoir-faire et de l'imagination !

Les statues, petites ou grandes, ont retrouvé vie et couleurs : elles donnent maintenant envie de s'arrêter, d'admirer, de contempler, d'entendre peut-être le message qu'elles ont à nous délivrer.
La lampe de sanctuaire, elle aussi redorée, tourne nos cœurs vers la lumière. Jacques a restauré le vitrail de Saint Augustin, imaginé une verrière délicatement colorée derrière la tribune au premier étage. Elle nous invite à lever le regard, à admirer ces teintes pastelles qui adoucissent le passage de la lumière.
Les meurtrières dégradées dans la montée vers le clocher ont, elles aussi, été rénovées.
Un lutrin, délicatement travaillé, a remplacé l'ancien pupitre sans caractère. Jacques a ravivé beauté, couleur, redonnant vie et harmonie à l'église.

Merci à ceux qui l'ont aidé durant cette période, à ceux qui ont construit de leurs propres mains cette seconde porte d'entrée métallique. Elle permettra l'ouverture de l'église afin de découvrir, d'admirer, d'aérer, de se recueillir peut-être. La simplicité, l'accueil de Jacques pour chacun, a marqué ceux qui l'ont visité.

Merci pour ses nombreuses qualités humaines, artistiques, mises à notre service, qui nous ont marqués au-delà du travail réalisé.

Soyons reconnaissants envers un homme qui donne tout son temps, toute son énergie, le meilleur de lui-même afin que revivent les lieux marqués d'histoire, lieux de sérénité, de beauté, propices au silence intérieur. Jacques a redonné vie à tout ce qui avait besoin de l'être, seuls son œil expert, sa grande sensibilité, sa ténacité pouvaient faire revivre luminosité, couleurs, beauté dont nous avons tant besoin.

Merci pour le renouveau de notre église, de notre patrimoine.
Nous avons eu la chance et la joie que Jacques, accompagné de sa femme, honorent de leur présence la cérémonie d'inauguration le 13 octobre en présence de Mr l'Evêque et de notre curé. Beau moment de reconnaissance et de partage

Besoin d'infos pratiques ? Être alerté ou signaler un incident ? Des démarches à effectuer ?

Maelis
Mes Administrations
Et Les Informations/Services

~~ILLIWAP~~ MAELIS

Vous êtes déjà 82 abonnés à l'application

Application à télécharger gratuitement sur :

Disponible sur App Store

Disponible sur Google play

Le jeu de l'été

Les réponses

Question 1 : En quelle année a été créée l'association Bourg Patrimoine et Traditions ?
Réponse 1 : _____2015_____

Question 2 : Combien d'exposants étaient présents au vide-greniers de Bourg le 24 juin 2023 ?
Réponse 2 : _____60_____

Question 3 : Combien de dynamiques bénévoles de Bourg Patrimoine et Traditions étaient mobilisés ce 24 juin pour prendre soin des exposants et visiteurs ?
Réponse 3 : _____25_____

Question 4 : A quelle échelle sont fabriqués les véhicules miniatures et leurs accessoires ?
Réponse 4 : _____1/14éme___

Question 5 : Quelle charge peut porter le godet de ce véhicule miniature ?
Réponse 5 : _____1.5 kg___

Question 6 : Quelle arme blanche est aussi utilisée pour chasser dans les bois de Bourg ?
Réponse 6 : _____arc_____

Question 7 : Qu'est-ce que les « brandeviniers » ?
Réponse 7 : ce sont les bouilleurs de crus __

Question 8 : Quel était l'ancien nom de l'escargot de Bourg ?
Réponse 8 : _____l'abri de Tonnette____

Question 9 : Avec quel élément chimique fonctionnent les batteries des véhicules miniatures ?
Réponse 9 : ____lithium____

Question 10 : Certains animaux sauvages peuplent la commune de Bourg. Sauriez-vous reconnaître leurs empreintes ?
Réponse 10 :
Photo 1 : ……renard……
Photo 2 : ……blaireau……
Photo 3 : ……cerf……
Photo 4 : ……hérisson……
Photo 5 : ……canard……
Photo 6 : ……chevreuil……
Photo 7 : ……sanglier……

Question Bonus : Que représente le motif floral sur le massif Sully à Bourg ?
Réponse Bonus : _____la coupe du monde_____

Un lot sera remis au gagnant lors de vœux de la municipalité le 7 janvier 2024

INFOS PRATIQUES : QUOI DE NEUF ?

A retenir :
Mairie : - téléphone 03 25 88 01 23 - mairie.bourg@grand-langres.fr permanence le mercredi de 14h à 18h30
Site internet : **https://www.mairiedebourg.fr**
Gendarmerie de Longeau : 03 25 88 42 04
Trésor **P**ublic - perception de Langres : 03 25 87 06 62
EDF (sécurité dépannage) : 03 25 32 19 53
Correspondant du journal : 03 25 88 43 30 (Marie Claude Gay)
Personnes relais (église) : 03 25 88 43 30 (Marie-Claude Gay)
Préparation aux cérémonies religieuses : Maryvonne Massotte, Marie-Claude Gay, Rouot Isabelle
Sonneurs de cloches : Laurent Gouriet et Philippe Massotte
Salle de convivialité : réservation: Gislaine André : 06 71 28 02 21 ou 03 25 88 81 76
Tarifs: habitants de BOURG: 135 € le week-end
Associations de BOURG:30 €
Personnes extérieures au village:220€ le week-end et 140 € la journée
Réunion d'entreprise 4 heures maxi : 60€

Transport à la demande **par Tel N° 0 800 330 130 sur internet : https://linggo.fr/mobilite-villages**

Notre village est desservi par : (cette liste n'est pas exhaustive)
Fromagers : un le mardi et un le mercredi après-midi.
Marchand de primeurs : le jeudi après-midi.
Marchand de boissons : le jeudi matin 2 fois par mois et le 1er lundi de chaque mois
Boulanger : la Longeoise le mercredi et samedi

INFOS +

Recensement de la population

Du 18 janvier au 17 février 2024 aura lieu le recensement de la population à Bourg Pour cela, la commune a recruté un agent recenseur.

Il s'agit de Mme Marie Claude Gay, merci de lui réserver le meilleur accueil

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Mme Pauline Thiriot
a été désignée(e) comme agent recenseur.

Cette carte n'est valable que pour la réalisation et le contrôle d'exhaustivité de l'enquête de recensement 2017.

L'enquête de recensement a été prescrite par la loi n° 2002-276 du 27 février 2002. **Y répondre est obligatoire.**

A Recensement, le 12/01/2017

Le maire
ou le président
de l'établissement public
de coopération intercommunale,

Spécimen

Ne pas jeter sur la voie publique
Comité de rédaction :
Dominique Thiebaud - Pascale Loiseau - Aleth Moussus - Marylène Carbillet – Laurent Goutry – Marie Claude Gay